



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-Verbal de la réunion du 30 mars 2021
au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. HAURY,
M. ARNAUD, Mme GOMEZ,
M. VALEYRE, Mme JANISSET

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,
M. BUGNAZET, Mme PRADIER,
M. MOLLE, M. COSENTINO,
Mme VINSON

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. SALGADO, Mme GINET,
M. DUFAURE DE CITRES,
Mme MANCINI, Mme TARERAT

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE,
Mme BENABDESLAM,
M. CHEVALIER-DREVON,

Commune de PONT SALOMON :

M. DURIEUX, Mme ADJERIOU,
M. MARCEAU

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme SANDRON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. BOMPUIS, Mme ROYON

Etaient excusés représentés :

Mme JOLIVET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance, et remercie la presse de suivre régulièrement les débats et les travaux de Loire Semène. Il remercie Emilie LIBEYRE présente ce soir afin de permettre la diffusion de la séance sur notre page facebook. Il ajoute qu'elle est accompagnée de Charlène BADINAND, recrutée sur le poste de chargée de communication pour pallier au remplacement d'Amélie QUEIRAS. Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, il propose d'accueillir Julie TARERAT, suite à la démission de Madame CHABANOLLE, fléchée sur la liste des conseillers communautaires, elle devient donc logiquement conseillère communautaire. Il explique avoir reçu Madame TARERAT le 23 mars dernier afin de lui souhaiter la bienvenue et lui expliquer le fonctionnement de notre assemblée. Il ajoute que cela lui a rappelé des souvenirs, car en 2008, il avait également été élu sur une liste d'opposition à Saint Just Malmont et avait siégé comme conseiller communautaire. Il indique qu'il va lui laisser la parole, et ajoute qu'elle devient la benjamine de l'assemblée, et pourrait donc prétendre à devenir notre secrétaire de séance, bien que le poste soit déjà brillamment occupé par Monsieur MARCEAU, qui corrige les compte-rendus de manière parfaite. Il leur propose donc de voir ensemble pour définir celui qui va assurer le secrétariat de séance. Il laisse la parole à Madame TARERAT.

Madame TARERAT remercie Monsieur le Président pour cet accueil. Elle trouve un peu particulier pour elle d'arriver en cours de route, le Plan de Mandat ayant déjà été voté. Elle a apprécié avoir été reçue par le Président. Elle ajoute que c'est pour elle un premier mandat autant à la Mairie de Saint Didier en Velay qu'à Loire Semène. Concernant le secrétariat de séance, elle n'a aucunement la prétention de tout modifier et laisse donc volontiers Monsieur MARCEAU poursuivre cette mission.

Monsieur le Président demande à Monsieur MARCEAU si cela lui convient.

Monsieur MARCEAU confirme.

Il est procédé à la nomination de Monsieur MARCEAU comme secrétaire de séance.

Arrivée de Madame SANDRON

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 30 conseillers communautaires présents,
- 1 conseillère communautaire excusée qui a donné pouvoir (Mme JOLIVET à M. VIAL),

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Monsieur MARCEAU. Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 09 février 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20210202_P_006 à n°20210305_P_027 et des décisions des bureaux des 02, 09 et 23 février 2021 et des 9 et 16 mars 2021 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait remarquer beaucoup de décisions ayant attrait aux intervenants du spectacle, dont le travail est très éprouvé actuellement. Il souligne que c'est une façon pour Loire Semène de soutenir le monde de la culture. Il demande s'il y a des questions.

Administration Générale :
Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président explique que la présentation du rapport d'activités a été évoqué lors d'un précédent bureau. Il souligne l'ordre du jour conséquent de ce soir, notamment au niveau de la partie financière. Il ajoute qu'une synthèse a été envoyée, et le rapport complet est disponible. Il a donc été proposé par les membres du bureau de ne pas faire la lecture de cette synthèse, mais propose de répondre, lui ou les Vice-Présidents, aux éventuelles questions.

Madame JANISSET s'interroge quant au lancement des deux études inondations.

Monsieur BOMPUIS explique que la décision a été prise en novembre 2020 au sein de l'EPAGE Loire Lignon et qu'une réunion de démarrage a eu lieu en février 2021.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2020.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication

Administration Générale :
**Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise
à jour**

Monsieur le Président présente les trois modifications proposées pour le tableau des effectifs, à savoir :

- La création d'un poste pour remplacer l'assistante administrative des services techniques titulaire, qui va prendre un poste de responsable des services techniques dans une communauté de communes voisine, par un poste de non titulaire. Il tient à féliciter cet agent qui s'est formé à Loire Semène, pour ensuite évoluer.
- La création d'un poste de conseiller numérique, non titulaire, dans le cadre d'un contrat de projet. Il rappelle que l'emploi est financé à 100 % par le dispositif France Relance pendant 2 ans.
- La création d'un poste, non titulaire, sur la fonction de chef de projet « Petites Villes de Demain ». Il ajoute que le poste est financé par l'Etat à hauteur de 75 % sur une durée qui pourrait aller jusqu'à 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale :
Pacte de Gouvernance

Concernant le Pacte de Gouvernance, Monsieur le Président rappelle qu'il avait été décidé lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, d'adopter un pacte de gouvernance. Il explique que la Loi Engagement et Proximité invite les intercommunalités à se prononcer sur ce document. Il ajoute que ce pacte de gouvernance a été soumis à l'approbation de l'ensemble des communes et qu'il convient désormais de l'approuver. Il souligne qu'il a été particulièrement apprécié, que les rapports du conseil communautaire soient envoyés à tous les conseillers municipaux. Il propose de se prononcer sur l'approbation du pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Pacte de Gouvernance.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes clôturés : Comptes de gestion 2020
- Comptes administratifs 2020 -Transferts des
résultats au Budget Général

Monsieur le Président laisse à présent la parole à Monsieur SALGADO, qui va officier de longues minutes ce soir. Avant cela, et concernant la clôture des trois budgets annexes économiques, il tient à indiquer qu'il les considère comme des missions accomplies, car les projets ne sont pas toujours faciles à mettre en place, il faut faire face aux aléas. Il estime que ces trois budgets annexes clôturés ce soir démontrent toutes leurs pertinences.

Monsieur SALGADO propose de clôturer cette année, trois budgets annexes : Usine relais le Blanchisseur, ZA du Viaduc et ZA rue de l'Industrie. Il présente les trois comptes de gestion, les comptes administratifs, et les transferts des résultats des 3 budgets au budget général dont il reprend les chiffres. Pour le budget ZA rue de l'Industrie, il fait remarquer que le résultat de l'exercice en fonctionnement est négatif, à hauteur de 334 673,58 €, mais il tient à préciser que compte tenu de la fiscalité des entreprises perçue, cette somme sera vite absorbée par les impôts qui vont en découler. Il propose de passer au vote pour ces trois budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2020 des trois budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des comptes administratifs des trois budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2020 des trois budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des transferts des résultats des budgets annexes présentés au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les transferts des résultats 2020 des trois budgets annexes présentés au budget général.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Compte de gestion 2020

Monsieur SALGADO propose de faire la même chose pour le Budget Général. Concernant la section d'investissement, il indique que celle-ci s'élève à 1 071 176,73 € en recettes et à 1 109 542,62€ en dépenses, le résultat déficitaire est de 38 365,89 €. Pour la section de fonctionnement, il cite un résultat excédentaire de 304 476,72 €. Donc le résultat total des sections s'élève à 266 110,83 €. Il poursuit avec le compte administratif et remercie les services d'avoir travaillé sur une présentation en « camembert », et propose de voter le compte de gestion.

Monsieur VALEYRE s'interroge car il ne comprend pas ce que l'on vote.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du compte de gestion 2020 du budget général correspondant au rapport n°6, et propose au conseil communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (2 abstentions Mme JANISSET, M. VALEYRE), approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

Finances – Mutualisation :
Budget Général : Compte Administratif 2020

Monsieur SALGADO présente le compte administratif 2020 qui présente pour la section de fonctionnement : 9 649 555,25 € de recettes et 9 345 078,53 € de dépenses, soit un excédent de 304 476,72 € cumulé à un excédent antérieur de 2 735 390,97 €, soit un excédent global 3 039 867,69€; et pour la section d'investissement : 1 071 176,73 € de recettes et 1 109 542,62 € de dépenses, soit un déficit de – 38 365,89 € cumulé à un déficit antérieur de – 145 041,88 €, soit un déficit global de – 183 407,77 €. Il reprend les points principaux du rapport présenté, et détaille les camemberts par nature de dépenses et de recettes de fonctionnement.

Monsieur le Président souhaite ajouter quelques précisions sur le Compte Administratif 2020. Il rappelle que le budget 2020, qui a été voté en février 2020, a été marqué par la crise sanitaire, et a été un budget de transition entre deux mandatures. Il pense que ce budget a pleinement joué son rôle initial avec la finalisation des projets phares du Plan de Mandat 2014-2020. Il ajoute que celui-ci a été marqué par une Décision Modificative qui a permis de soutenir des artisans, des commerçants, impactés lors du premier confinement et après par le biais d'aides covid. D'après lui, reste à savoir si les effets de la crise sanitaire auront un effet durable sur des chapitres de nos futurs budgets, ce qui est vraisemblable compte-tenu de l'avènement du télétravail, et de ce fait du changement des habitudes qui pourrait par exemple impacter l'évolution de la fréquentation de nos structures. Il demande s'il y a des questions avant de passer au vote.

Sortie de Monsieur le Président.

Monsieur SALGADO propose de procéder au vote du Compte Administratif 2020 du budget général de Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions Mme JANISSET, M. VALEYRE), approuve le compte administratif 2020 qui présente un excédent global de fonctionnement de 3 039 867,69 € et un déficit global d'investissement de – 183 407,77 €.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances – Mutualisation :
Affectation des résultats

Concernant l'affectation des résultats, Monsieur SALGADO indique que ceux-ci s'établissent à 2 761 470,69 € en section de Fonctionnement et à 55 767,53 € en section d'Investissement, tenant compte de l'intégration des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes clôturés précédemment. Compte tenu des restes à réaliser 2020 en dépenses et en recettes, il constate un besoin de financement de – 301 807,21 € et propose de le couvrir par l'affectation de la part de l'excédent de fonctionnement correspondante, l'excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2021 s'élevant ainsi à 2 459 663,48 €.

Monsieur MARCON demande si dans les besoins de financement, les dépenses des restes à réaliser ainsi que les produits sont bien intégrés, et notamment les subventions.

Monsieur le Président confirme.

Monsieur SALGADO propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions Mme JANISSET, M. VALEYRE), approuve l'affectation des résultats 2020.

Finances - Mutualisation : Budget Primitif 2021

Monsieur le Président poursuit avec la présentation du budget primitif 2021, qu'il qualifie d'abouti, d'ambitieux et de fidèle aux aspirations du Plan de Mandat 2020-2026. Il estime que le travail a été rendu possible grâce à la mobilisation des élus et du personnel dès le lendemain de l'élection de l'exécutif. Il souligne un renouvellement important au niveau politique qui n'a pas entraîné de période d'immobilisme, de perte de temps ou de rupture, ce qui n'est pas gage d'efficacité quand on s'emploie à renverser la table tous les jours et à ne pas regarder en avant. Le Budget primitif est la parfaite illustration de notre Plan de Mandat. Il insiste sur le fait que la Communauté de Communes Loire Semène est un véritable acteur de relance, ce qui a déjà été démontré pendant la période de crise sanitaire en mettant en place des dispositifs simples, réactifs et adaptés en direction des entreprises, mais également au long cours en soutenant l'investissement des entreprises à travers le Fonds d'Intervention Local et l'aide à l'immobilier d'entreprise couplés aux aides Leader, du Département et de la Région. Il pense que pour être acteur de la relance économique, il faut être prêt pour saisir toutes les opportunités qui se proposent à nous : Contrat de relance et de transition écologique, aller chercher des financements CAF, être lauréat de l'Appel à Projet Petites Villes de Demain pour travailler sur l'attractivité des centres-bourgs. Il estime qu'il convient également de s'activer pour créer du foncier économique à proposer aux entreprises et diversifier notre tissu économique à travers notre offre touristique. Il rappelle également que ce budget est au service des habitants qui voient leurs habitudes, changées par la crise sanitaire, il convient donc de s'adapter avec un travail sur le guichet unique afin que les formalités d'accès aux structures soient simplifiées, et en garantissant un socle commun de valeurs et de bonnes pratiques, en offrant des solutions atypiques. Il insiste sur le fait que le but du Budget Primitif est d'être fidèle au Plan de Mandat et proposer un cadre de vie toujours plus qualitatif et respectueux de l'environnement. Il poursuit ensuite avec la présentation du rapport qu'il commente. Il reprend les chiffres par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement puis par opération d'investissement. Pour permettre d'équilibrer les budgets de fonctionnement et d'investissement, il explique qu'il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 1 307 482,75 € et un emprunt de 1 500 000 € (comme évoqué dans le cadre du DOB pour profiter de la conjoncture). L'équilibre de la section de fonctionnement est quant à lui assuré par 355 313,52 € de dépenses imprévues, en sus du report du résultat global de fonctionnement de 2 469 663,48 € après affectation en section d'investissement de 301 807,21 €. Il demande s'il y a des questions et précise que c'est un moment important de l'exercice qui décline la politique souhaitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions Mme JANISSET, M. VALEYRE), approuve le budget primitif 2021 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 11 821 442,48 € et pour la section d'investissement à 4 911 963,74 €.

Finances - Mutualisation :
Fiscalité locale : Vote des taux

Monsieur le Président propose de se prononcer sur le vote des taux, il a été décidé de geler les taux qu'il rappelle. Il explique que le taux de taxe d'habitation va s'appliquer dorénavant uniquement sur les résidences secondaires, le reste étant compensé par une fraction de TVA. Il ajoute que le SICTOM laisse apparaître un résultat de 50 000 €, l'appel à cotisation supplémentaire des Communautés de Communes couplé à une politique drastique au niveau des économies de fonctionnement ont porté leurs fruits et permettent de maintenir le même taux de TEOM pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Economiques : Comptes de gestion
2020 - Comptes administratifs 2020 - Affectations
des résultats - Budgets primitifs 2021

Monsieur SALGADO reprend en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des comptes de gestion et administratifs 2020, l'affectation des résultats correspondants puis il explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2021 suivants : Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Immobilier Industriel Route du Fau, Immobilier Route de la Flachère, Z.A. Les Portes du Velay, Extension « ZA Les Portes du Velay », Z.A. La Plaine des Mâts, Z.A. Les Sagnes, Z.A Les Grangers. Il reprend chaque budget annexe qu'il détaille et commente.

Concernant le Budget Annexe Usine Relais Transport ROUSSON, Monsieur MARCON demande si l'emprunt court jusqu'à la fin du crédit-bail.

Monsieur le Président confirme que l'emprunt court jusqu'en 2026, fin du crédit-bail.

Concernant les Budgets Annexes Pépinière d'entreprises du Viaduc et Pépinière de Saint Just Malmont, Monsieur le Président souhaite souligner une petite originalité dans le cadre du compte administratif, le montant figurant sur la ligne « Autre charges exceptionnelles sur opération de gestion » correspond aux exonérations de loyers. Il rappelle que dans le cadre des aides Covid, il avait été décidé d'exonérer de loyers nos locataires durant les 2 mois de confinement.

Pour le Budget Annexe Immobilier Industriel Route du Fau, Monsieur SALGADO souligne une belle cession d'un million d'euros.

Monsieur le Président fait constater que ce budget annexe n'aura pas duré, car le but était de réindustrialiser le site le plus rapidement possible. Il souhaite vraiment remercier tous les partenaires : les élus, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département sans qui l'opération n'aurait pas pu être montée. Il rappelle également la subvention DETR pour la réalisation de travaux à hauteur de 150 000 €. Il explique que ce site est réindustrialisé, et compte environ 100 emplois sur le tènement aujourd'hui, malgré un ralentissement lié à la crise sanitaire, l'objectif affiché est d'arriver à 200 emplois. Il fait remarquer que ce budget est voté en suréquilibre pour la section d'Investissement de 347 897,52 € en recettes. Il souligne que cette opération est bénéficiaire pour Loire Semène, alors que d'autres budgets annexes se terminent moins bien, donc cet excédent va nous permettre d'absorber d'autres déficits sur d'autres budgets annexes. Il considère que l'argent des partenaires financiers a été très bien utilisé car directement orienté sur l'emploi.

Monsieur SALGADO rappelle que le Budget Annexe Immobilier route de la Flachère est un budget récent, le tènement ayant été acheté cette année, et qu'il est porteur d'espoir.

Monsieur le Président souligne que sur le compte « Construction », il est prévu la démolition du bâtiment en vue d'une reconstruction. Il ajoute que la sécurisation du site est nécessaire. Une étude au niveau de la maîtrise d'œuvre va être lancée, et le sujet fera l'objet d'un point lors de la prochaine commission Développement Economique.

En ce qui concerne le Budget Annexe ZA Les Portes du Velay, Monsieur SALGADO fait remarquer la participation de la Communauté de Communes Les Marches du Velay-Rochebaron pour l'utilisation du bassin d'orage.

Pour le Budget Annexe Extension ZA Les Portes du Velay, Monsieur le Président explique qu'au niveau de la commune de La Séauve sur Semène, dans le cadre de la finalisation de la révision du PLU, 5 hectares sont prévus pour l'agrandissement de cette zone. Il signale que beaucoup de prospects sont intéressés par cette zone stratégique.

Pour la ZA La Plaine des Mats, Monsieur SALGADO explique qu'il reste un seul terrain nu.

Concernant la ZA Les Sagnes, Monsieur SALGADO indique que la dernière parcelle a été vendue, mais les chiffres n'apparaissent pas encore. Le déficit d'Investissement sera donc absorbé en 2021.

Monsieur SALGADO indique que la ZA Les Grangers correspond à la ZA de Bramard, qui est en cours d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2020 des onze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des comptes administratifs des onze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2020 des onze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des affectations des résultats des budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2020 des onze budgets annexes présentés.

Monsieur SALGADO propose le vote pour l'ensemble des budgets primitifs 2021 des onze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2021 des onze budgets annexes.

Finances – Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes de gestion 2020

Avant toute chose, Monsieur SALGADO précise que l'eau de Saint Victor Malescours, Pont Salomon, Saint Ferréol d'Auroure et Saint Just Malmont est produite à la station de L'Herbret ; gérée par le Syndicat des Eaux de la Semène, pour Aurec sur Loire, l'eau est produite dans une autre station gérée par le Syndicat des Eaux Loire Lignon et Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène ont leur propre station située à La Clare, et l'assainissement est géré par Veolia au niveau de la station d'épuration de La Séauve sur Semène. Il ajoute que de ce fait, il y a plusieurs budgets annexes. Il propose de procéder à l'approbation des comptes de gestion du receveur 2020 des budgets annexes Assainissement Régie et DSP dont il reprend les résultats :

- Un déficit d'Investissement de 48 623,25 € et un excédent de fonctionnement de 80 371,19 € pour le budget Régie Assainissement
- Un déficit d'Investissement de 775 215,83 € et un déficit de fonctionnement de 106 829,62 € pour le budget DSP Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion 2020 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Finances – Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes administratifs 2020

Monsieur SALGADO reprend le rapport remis aux conseillers communautaires qu'il détaille.

Pour le budget Régie Assainissement, Monsieur SALGADO présente le Compte Administratif 2020 pour la section de fonctionnement : 1 312 296,44 € de recettes et 1 231 925,25 € de dépenses, et pour la section d'investissement : 1 011 234,42 € de recettes et 1 059 857,67 € de dépenses.

Pour le budget Assainissement DSP, Monsieur SALGADO présente le Compte Administratif 2020 pour la section de fonctionnement : 17 908,84 € de recettes et 124 738,46 € de dépenses, soit un déficit global de - 106 829,62 €. Il explique ce déficit par la reprise de 3 exercices d'amortissement suite à la dissolution du SIVU. Il poursuit pour la section d'investissement : 762 723,18 € de recettes et 1 537 939,01 € de dépenses. Il ajoute qu'un acompte sur la subvention va être demandé au Département. Il tient également à préciser qu'une étude est en cours sur le prix de l'eau et la tarification qui sera définie en cours d'année.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur SALGADO demande s'il y a des remarques en l'absence du Président puis propose de procéder au vote des comptes administratifs des budgets annexes Régie et DSP Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratifs 2020 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances – Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Affectations des résultats

Dans la continuité, Monsieur SALGADO présente les affectations des résultats des budgets annexes Assainissement Régie et DSP.

Pour le budget Régie Assainissement, Monsieur SALGADO indique que les résultats s'établissent à 302 159,71 € en section de Fonctionnement et à 102 957,38 € en section d'Investissement, et le dégageant de financement à hauteur de 350 417,51 € une fois les restes à réaliser intégrés. Il propose donc de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement de 302 159,71 € en section de fonctionnement.

Pour le budget Assainissement DSP, Monsieur SALGADO indique que les déficits s'établissent à – 55 433,83 € en section de Fonctionnement et à – 462 868,57 € en section d'Investissement, mais qu'il existe un dégageant de financement à hauteur de 59 018,38 € une fois les restes à réaliser intégrés. Il indique donc qu'il n'y a pas de possibilité d'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations proposées des résultats 2020 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Finances – Mutualisation :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2021

Pour le budget Primitif 2021 du budget annexe Régie Assainissement, Monsieur SALGADO indique qu'il s'équilibre à 1 571 150,71 € pour la section de Fonctionnement et à 1 948 626,04 € pour la section d'Investissement. Il en donne les grandes lignes figurant dans le rapport remis aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président explique que lors du vote du budget annexe Immobilier Industriel Route du Faulx, il apparaissait des créances douteuses d'une valeur de 51 000 €, il en est de même sur l'assainissement à hauteur de 33 500 € et qui concerne également les Ets CHEYNET, gros consommateur d'eau. Il explique que l'on se bat pour récupérer les loyers de septembre à décembre correspondant à ces 51 000 €, et il en sera de même pour l'eau. Il indique qu'il reste des actifs, notamment rue du stade. Il précise qu'il continue d'exercer une pression pour récupérer les sommes dues, notamment au niveau de l'Assainissement.

Pour le budget Primitif 2021 du budget annexe DSP Assainissement, Monsieur SALGADO indique qu'il s'équilibre à 114 370,08 € pour la section de Fonctionnement et à 1 205 943,28 € pour la section d'Investissement. Il en donne les grandes lignes figurant dans le rapport remis aux conseillers communautaires. Il demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2021 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Comptes de Gestion 2020

Monsieur SALGADO propose de procéder à l'approbation des comptes de gestion du receveur 2020 des budgets Alimentation en Eau Potable Régie et DSP dont il reprend les résultats :

- Un excédent d'Investissement de 41 293,31 € et un excédent de fonctionnement de 58 677,64€ pour le budget Régie Alimentation en Eau Potable
- Un excédent d'Investissement de 589 798,95 € et un excédent de fonctionnement de 64 432,43 € pour le budget DSP Alimentation en Eau Potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion 2020 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Comptes administratifs 2020

Monsieur SALGADO reprend le rapport de présentation des comptes administratifs qu'il détaille.

Pour le budget Régie Alimentation en Eau Potable, Monsieur SALGADO présente le Compte Administratif 2020 pour la section de fonctionnement : 998 388,28 € de recettes et 939 710,64 € de dépenses, et pour la section d'investissement : 267 595,17 € de recettes et 226 301,86 € de dépenses.

Pour le budget Assainissement DSP, Monsieur SALGADO présente le Compte Administratif 2020 pour la section de fonctionnement : 124 596,24 € de recettes et 60 163,81 € de dépenses, et pour la section d'investissement : 738 473,66 € de recettes et 148 674,71 € de dépenses.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratifs 2020 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Finances - Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Affectations des résultats

Dans la continuité, Monsieur SALGADO présente les affectations des résultats des budgets annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Pour le budget Régie Alimentation en Eau Potable, Monsieur SALGADO indique que les résultats s'établissent à 58 677,64 € en section de Fonctionnement et à 41 293,51 € en section

d'Investissement, et le dégagement de financement à hauteur de 7 647,73 € une fois les restes à réaliser intégrés. Il propose donc de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement de 58 677,64 € en section de fonctionnement.

Pour le budget Alimentation en Eau Potable DSP, Monsieur SALGADO indique que les excédents s'établissent à 64 432,43 € en section de Fonctionnement et à 589 798,95 € en section d'Investissement, le dégagement de financement à hauteur de 493 504,48 € une fois les restes à réaliser intégrés. Il propose de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement de 64 432,43 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations proposées des résultats 2020 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Finances – Mutualisation :
Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable :
Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2021

Monsieur SALGADO reprend le rapport de présentation des BP 2021 qu'il détaille. Il précise que pour avoir de l'eau propre, il faut dans un premier temps avoir de l'eau brute.

Pour le budget Primitif 2021 du budget annexe Régie Alimentation en Eau Potable, Monsieur SALGADO indique qu'il s'équilibre à 712 687,64 € pour la section de Fonctionnement et à 236 140,30 € pour la section d'Investissement.

Pour le budget Primitif 2021 du budget annexe DSP Alimentation en Eau Potable, Monsieur SALGADO indique qu'il s'équilibre à 143 838,43 € pour la section de Fonctionnement et à 970 741,43 € pour la section d'Investissement. Il demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2021 des Budgets Annexes Alimentation en Eau Potable Régie et DSP.

Monsieur SALGADO remercie l'assemblée pour son attention.

Finances – Mutualisation :
Subventions aux Associations et Participations à
des organismes de regroupement : Année 2021

Monsieur le Président, après avoir remercié Monsieur SALGADO pour ce long chapitre, propose au conseil communautaire de se prononcer sur les subventions aux associations et aux organismes de regroupement. Il rappelle que ces subventions permettent aux associations de fonctionner. Il indique également qu'il y a des structures qui fonctionnent en Régie et d'autres qui fonctionnent de manière associative. Il reprend les chiffres du tableau présenté dans le rapport. Concernant le SICTOM, il rappelle qu'en 2019 il avait été demandé une contribution supplémentaire des trois Communautés de Communes afin de faire face à l'effondrement des recettes et à la hausse des dépenses, il avait été décidé alors de ne pas impacter à 100% les usagers mais à hauteur de 150 000 € sur la TEOM, et prendre 120 000 € sur notre budget. Il fait constater que la différence est de 89 000 € en 2021 correspondant à l'évolution des bases annuelles, et qu'elle va continuer à se résorber. Il rappelle que le taux de TEOM est de 9,19%, qui aurait pu être beaucoup plus élevé, mais un choix politique avait été fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les subventions aux Associations et les participations aux Organismes de Regroupement.

Cycle de l'Eau :
SELL AEP : Désignation d'un membre suppléant

Monsieur BOMPUIS explique que suite à la démission de Madame Nathalie GOMES et à la proposition du Maire d'Aurec sur Loire, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un membre suppléant au sein du Syndicat des Eaux Loire Lignon – Alimentation en Eau Potable :

- Monsieur Marcel PAULET

Monsieur VALEYRE souhaite présenter sa candidature.

Monsieur le Président enregistre sa candidature et propose de passer au vote.

Monsieur VALEYRE demande s'il est possible de voter à bulletin secret.

Monsieur le Président, après avoir vérifié la demande de plus d'un tiers de l'assemblée (14 pour un vote à bulletin secret) conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire de Loire Semène, propose donc de procéder à un vote à bulletins secrets. Il fait procéder à la nomination de deux assesseurs : Madame TARERIAT et Monsieur MARCEAU.

Résultats proclamés à l'issue des opérations de vote :

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de voix obtenues :

- Monsieur Marcel PAULET : 21
- Monsieur Yvon VALEYRE : 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- Approuve la désignation de Monsieur Marcel PAULET comme membre suppléant au sein du Syndicat des Eaux Loire Lignon,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les éléments nécessaires aux instances concernées.

Monsieur le Président fait constater que le règlement a été appliqué à la lettre. Il se dit attristé du bon en arrière qui a été effectué ce soir, car une tradition a été rompue, il estime que c'est relativement dommage par rapport au contrat de confiance établi. Il félicite Monsieur PAULET pour avoir décroché cette place apparemment très convoitée de délégué suppléant au SELL.

Bâtiments - Voiries - SIG :
Avenant modificatif au marché voirie

Monsieur DURIEUX explique au Conseil Communautaire que la société SAS DUFAU CHANAVAT ENROBES devient la SAS MOULIN, société mère, à compter du 1er octobre 2020. L'intégralité du patrimoine de sa filiale ainsi que tous ses salariés et certificats de capacité se trouvent substitués à elle dans tous ses biens, droits et obligations, de telle sorte que l'activité, à l'issue de cette opération, est exercée à Les Villettes dans les conditions strictement identiques à celles existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la modification de l'identification du titulaire du marché voirie, qui avait été notifié le 22 juillet 2020,
- Autorise Monsieur le Président à signer le dit-avenant sans incidence financière sur le marché initial, ainsi que toutes les pièces afférentes.

***Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la
Délinquance :***
Barème de vacation des animateurs

Monsieur MARCON présente le barème des vacataires, et explique que cela concerne le personnel employé par Loire Semène, notamment les animateurs pour les périodes de vacances hivernales et estivales. Il propose une réhausse du barème à hauteur de 2 € par jour, pour essayer d'amener plus de candidatures qui sont peu nombreuses. Il considère ces 2 € indispensables pour pouvoir être en conformité avec les secteurs qui nous entourent, c'est une remise à niveau en vue d'être plus attractif.

Monsieur le Président confirme et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du barème de vacation des animateurs.

***Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la
Délinquance :***
***Désignation d'un membre à la commission Famille,
Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance***

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission de Madame CHABANOLLE de son mandat de conseillère communautaire, et à la proposition du Maire de Saint Didier en Velay, il demande au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner sa remplaçante au sein de la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :

- Madame Julie TARERAT

Comme les traditions ont été rompues, il demande s'il y a d'autres candidats et si on doit procéder à un vote à bulletin secret. Sans réponse, il constate que l'originalité s'arrête là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la désignation de Madame Julie TARERAT comme membre au sein de la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de laisser le mot de la fin aux conseillères départementales.

Madame TEYSSIER explique ne pas avoir prévu de retour, et n'avoir rien préparé avec Madame MANCINI, sachant que la séance serait longue.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour son assiduité et sa patience.

La séance est levée à 21 h 35.

Fait à la Séauve sur Semène, le 06 avril 2021

Le Président,

Frédéric GIRODET

